

PRÉFET DU VAR

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Toulon, le 03 DEC. 2014

La Directrice

à

Monsieur le Préfet du Var
Direction de l'Action Territoriale de l'Etat
Bureau du Développement Durable
Avenue du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
BP 1209
83070 TOULON Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.

Demande d'autorisation de changement d'exploitant, en date du 30 août 2014, présentée par la société VALTEO, filiale du GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (GPE), en vue de se substituer à la société SOVATRAM pour l'exploitation des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dites site 2, site 3 et site 4 sises sur le territoire de la commune du Cannet des Maures au lieu dit « Balançon ».

Actualisation et révision du montant des garanties financières applicables aux sites 2/3 et 4

Ref : Lettre, en date du 15 septembre 2014, de Monsieur le Préfet du Var.
Courriel du 21 novembre 2014 de la société VALTEO

PJ : Copie lettre du 20 novembre 2014 à la société VALTEO
Copie du courriel du 21 novembre 2014 de la société VALTEO
Projets de prescriptions complémentaires actant le changement d'exploitant et l'actualisation du montant des garanties financières

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Par courrier du 30 août 2014 la société VALTEO a adressé à Monsieur le Préfet du Var, un dossier de demande d'autorisation de changement d'exploitant en vue de se substituer à la société SOVATRAM pour l'exploitation des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dites site 2, site 3 et site 4 sises sur le territoire de la commune du Cannet des Maures au lieu dit « Balançon »

Ce dossier concerne également l'actualisation et la révision du montant des garanties financières applicables aux sites 2/3 et 4. Il a été enregistré en Préfecture du Var le 15 septembre 2014.

Par lettre en date du 15 septembre 2014, Monsieur le Préfet du Var nous a adressé ce dossier pour avis et instruction.

Celui-ci n'étant toujours pas complet, au regard de l'absence d'une actualisation des garanties financières applicables à l'ISDND, un courrier en date du 20 novembre 2014 a été transmis à l'exploitant lui précisant le caractère irrecevable de sa demande s'il n'était pas remédié à ce manquement.

Le présent rapport est donc une réponse à cette demande de Monsieur le Préfet du Var.

1) HISTORIQUE DE LA DEMANDE

Cette demande fait suite à un premier dossier déposé par la société SOVATRAM le 5 juin 2014 et pour lequel il a été indiqué à cette entreprise, par lettre du 31 juillet 2014, que celui-ci n'était pas recevable en l'état et qu'il devait donc être complété ou précisé sur plusieurs points.

Ce courrier visait notamment l'identité du demandeur qui doit être le cessionnaire, la société VALTEO, et la nécessité de présenter une actualisation des garanties financières applicables à cette ISDND.

2) ETABLISSEMENT

- Raison Sociale : SAS VALTEO
- Siège social : 109 rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN
- Adresse de l'établissement : Lieu dit « Balançon » - LE CANNET DES MAURES
- Activité principale : Installation de stockage de déchets de déchets non dangereux
- N° S3IC : 064.5521 - P1

3) CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

3.1 – Changement d'exploitant :

L'article R 516-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des installations dont la mise en activité est subordonnée à l'exigence de garanties financières et dont le changement d'exploitant est soumis à autorisation préfectorale, et en particulier dans son 1°) les installations de stockages de déchets.

3.2– Garanties financières :

Le Code de l'Environnement (articles L.516-1 et L.516-2 et articles R.516-1 à R.516-6) fixe l'obligation de constituer des garanties financières pour les installations de stockages de déchets.

L'annexe II de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières fixe la formule de révision suivant laquelle les garanties financières sont actualisées.

Les circulaires DPPR/SDPD n°96-858 du 28 mai 1996 et DPPR/SDPD/BGTD/SD n° 532 du 23 avril 1999 relatives aux garanties financières pour les installations de stockage de déchets fixent les modalités de mise en œuvre de ces garanties financières.

4) SITUATION ADMINISTRATIVE

Les actes administratifs délivrés à la société SOVATRAM pour l'exploitation des sites 2,3 et 4 de cette ISDND et qui sont concernés par cette demande de changement d'exploitant et par l'actualisation et la révision des garanties financières, sont les suivants :

- l'arrêté préfectoral du 22 mars 1988 autorisant l'exploitation du site 2 de l'ISDND ;
- l'arrêté préfectoral du 23 mars 2000 autorisant l'exploitation du site 3 de l'ISDND ;
- l'arrêté préfectoral du 06 août 2001 imposant des prescriptions complémentaires au site 3 de l'ISDND ;
- l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2013 fixant des prescriptions complémentaires aux modalités de réaménagement final et de suivi de post-exploitation des sites 2 et 3 de l'ISDND ;
- l'arrêté préfectoral du 06 août 2014 portant autorisation d'exploiter le site 4 de l'ISDND.

5) EXAMEN DE LA DEMANDE

5.1 – Changement d'exploitant :

5.1.1 - Examen des pièces :

La demande de changement d'exploitant est présentée par la SAS VALTEO (Société par actions simplifiées à associé unique) filiale à 100 % de la SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIE elle même filiale à 100% de la SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT.

Dans le cadre de la réorganisation juridique du GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, la société SOVATRAM, filiale de ce groupe, a constitué 3 sociétés par action simplifiée à associé unique, dont la société VALTEO.

La société VALTEO sera bénéficiaire de l'intégralité de l'activité de la société SOVATRAM telle que celle-ci l'exerçait sur l'ISDND dite du « Balançon ». Cette opération est effectuée sous la forme juridique d'un apport partiel d'actifs, soumis à la réalisation de la condition suspensive de l'arrêté de changement d'exploitant.

Si le capital actuel de la société VALTEO est actuellement de 1000 € (cf extrait Kbis joint au dossier), conformément au traité d'apport partiel d'actifs, liés à l'opération décrite ci-dessus, il passera à un montant de 2 916 540 €.

Les capacités techniques et financières du nouvel exploitant (la SAS VALTEO) sont en fait celles du GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT via son actionnaire unique la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIE.

Le dossier déposé à l'appui de la présente demande comporte des éléments d'information visant à justifier des capacités techniques et financières du GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT.

5.1.2 - Avis de l'inspecteur des installations classées :

Le Groupe PIZZORNO est très présent dans le Var aussi bien au niveau de la collecte des déchets, qu'au niveau de leur tri (centre du Muy), qu'au niveau de leur traitement (exploitation de l'ISDND objet du présent rapport, de l'ISDND sise sur la commune de Pierrefeu du Var et d'une plateforme de maturation de mâchefers également à Pierrefeu du Var) et qu'au niveau de l'usine d'incinération d'ordure ménagère qu'il exploite en

association avec la société IDEX (société ZEPHIRE).

Nous n'avons pas d'éléments d'information nous indiquant que les conditions, dans lesquelles ce groupe exploite ses installations de traitement et de tri de déchets, soient de nature à remettre en cause ses capacités.

5.2- Garanties financières :

5.2.1 - Examen des pièces :

Le dossier déposé le 15 septembre 2014, par la société VALTEO, ne contenant toujours pas l'actualisation des garanties financières, un courrier de la DREAL, en date du 20 novembre 2014 (ci joint en annexe), a rappelé à cette entreprise que l'instruction de sa demande de changement d'exploitant était suspendue à la production cette actualisation.

Au regard des échanges qui ont eu lieu pendant plusieurs semaines entre la société SOVATRAM et l'unité territoriale du Var de la DREAL, un exemple de calcul d'actualisation de ces garanties, a été joint à ce courrier.

Considérant :

- qu'une partie des rubriques nécessaires à l'évaluation du montant des garanties financières sont communes à ces sites ;
- que les garanties financières concernent la période d'exploitation et une période de post exploitation de 30 ans ;
- que la période d'exploitation des sites 2/3 est terminée depuis plusieurs années et que la période de post exploitation devrait commencer en 2015 (fin du réaménagement de ces sites) ;
- que le site 4, en cours d'exploitation, sera concerné plus longtemps par ces garanties financières ;

les rubriques concernées (entretien et suppression de la clôture générale du site - prélèvements et analyses de effluents en sortie de la station de traitement – analyse des gaz au niveau de la torchère – entretien et suivi des piézomètres) ont été intégrées uniquement dans le calcul du montant des garanties financières applicables au site 4.

Par courriel en date du 21 novembre 2014, complétant son dossier de demande, la société VALTEO a validé ces calculs visant le montant des garanties financières applicables d'une part aux sites 2/3 et d'autre part au site 4 de l'ISDND.

Ces calculs ont conduit à l'établissement de tableaux fixant le montant des garanties financières pour chaque période d'exploitation et pour les périodes de suivi de post-exploitation étalées sur 30 ans.

Ces tableaux sont les suivants :

5.2.1.1- Sites 2/3 :

Périodes	Réaménagement (en € HT)	Surveillance (en € HT)	Accident/ incident (en € HT)	Total HT (en € HT)	TOTAL TTC (en €)
Période d'exploitation					
Jusqu'à l'aboutissement du réaménagement total des sites 2 et 3	3 562 618,54	1 638 196,25	405 889,58	5 606 704,37	6 728 045,24
Périodes de suivi de post-exploitation					
Périodes de post-exploitation (les 30 années suivant la fin de la période d'exploitation) Nota: N+1 est la première année commen- çant dès le réaménagement total du site	N+1	1 638 196,25	405 889,58	2 044 085,83	2 452 903,00
	N+2	1 485 032,67		1 890 922,25	2 269 106,70
	N+3	1 373 680,23		1 779 569,81	2 135 483,77
	N+4	1 279 552,79		1 685 442,37	2 022 530,84
	N+5	1 194 269,35		1 600 158,93	1 920 190,71
	N+6	1 111 421,91		1 517 311,49	1 820 773,78
	N+7	1 035 529,74		1 441 419,32	1 729 703,19
	N+8	959 637,58		1 365 527,16	1 638 632,60
	N+9	883 745,42		1 289 635,00	1 547 562,00
	N+10	807 853,26	324711,66	1 132 564,92	1 359 077,91
	N+11	731 961,10		1 056 672,76	1 268 007,31
	N+12	656 068,94		980 780,60	1 176 936,72
	N+13	580 176,78		904 888,44	1 085 866,13
	N+14	504 284,62		828 996,28	994 795,53
	N+15	428 392,46		753 104,12	903 724,94
	N+16	347 337,08		672 048,74	806 458,48
	N+17	327 644,07		652 355,73	782 826,88
	N+18	302 374,79		627 086,45	752 503,73
	N+19	282 681,78		243533,75	526 215,53
	N+20	257 412,50	500 946,25		601 135,49
	N+21	237 719,49	481 253,24		577 503,89
	N+22	212 450,21	455 983,96		547 180,75
	N+23	192 757,20	436 290,95		523 549,14
	N+24	167 487,92	411 021,67		493 226,00
	N+25	147 794,91	391 328,66		469 594,39
	N+26	122 525,63	366 059,38		439 271,25
	N+27	102 832,62	346 366,37		415 639,64
	N+28	77 563,34	162355,83	239 919,17	287 903,00
	N+29	57 870,33		220 226,16	264 271,39
	N+30	32 601,05		194 956,88	233 948,25

5.2.1.2- Site4 :

Périodes	Réaménagement (en € HT)	Surveillance (en € HT)	Accident/ incident (en € HT)	Total HT (en € HT)	TOTAL TTC (en €)	
Période d'exploitation						
Période n°1 d'exploitation 8,9 ha 06/08/2014 à 31/12/2015	4 250 757,41	2 470 217,81	421 076,40	7 142 051,62	8 570 461,94	
Période n°2 d'exploitation 7,2 ha 31/12/2015 à 06/08/2020	3 346 243,51	2 470 217,81	421 076,40	6 237 537,72	7 485 045,26	
Périodes de suivi de post-exploitation						
Périodes de post-exploitation (les 30 années suivant la fin de la période d'exploitation) Nota: N+1 est la première année commençant dès le réaménagement total du site	N+1		2 470 217,81	421 076,40	2 891 294,21	3 469 553,05
	N+2		2 259 411,87		2 680 488,27	3 216 585,92
	N+3		2 098 203,23		2 519 279,63	3 023 135,56
	N+4		1 954 902,59		2 375 978,99	2 851 174,79
	N+5		1 820 795,95		2 241 872,35	2 690 246,82
	N+6		1 683 033,31		2 104 109,71	2 524 931,65
	N+7		1 576 484,48		1 997 560,88	2 397 073,06
	N+8		1 469 935,65		1 891 012,05	2 269 214,46
	N+9		1 363 386,82		1 784 463,22	2 141 355,86
	N+10		1 250 639,99	336 861,12	1 587 501,11	1 905 001,33
	N+11		1 144 091,16		1 480 952,28	1 777 142,74
	N+12		1 037 542,33		1 374 403,45	1 649 284,14
	N+13		930 993,50		1 267 854,62	1 521 425,54
	N+14		818 246,67		1 155 107,79	1 386 129,35
	N+15		711 697,84		1 048 558,96	1 258 270,75
	N+16		599 985,79		936 846,91	1 124 216,29
	N+17		575 895,19		912 756,31	1 095 307,57
	N+18		520 590,78		857 451,90	1 028 942,28
	N+19		496 500,18		252 645,84	749 146,02
	N+20		447 393,77	700 039,61		840 047,53
	N+21		423 303,17	675 949,01		811 138,81
	N+22		367 998,76	620 644,60		744 773,52
	N+23		343 908,16	596 554,00		715 864,80
	N+24		294 801,75	547 447,59		656 937,11
	N+25		270 711,15	523 356,99		628 028,39
	N+26		215 406,74	468 052,58		561 663,10
	N+27		191 316,14	443 961,98		532 754,38
	N+28		142 209,73	168 430,56		310 640,29
	N+29		118 119,13		286 549,69	343 859,63
	N+30		62 814,72		231 245,28	277 494,34

5.2.2 - Avis de l'inspecteur des installations classées :

Ces calculs rencontrent l'approbation de l'Inspection des installations classées.

Dans ces conditions, il nous apparaît qu'une suite favorable peut être réservée à la demande de changement d'exploitant formulée par la société VALTEO.

6) PROPOSITIONS

En application des dispositions de l'article R 516-1 du Code de l'Environnement, nous proposons à monsieur le Préfet du Var :

- qu'une suite favorable soit donnée à la demande de changement d'exploitant, formulée par la Société VALTEO, pour les sites 2,3 et 4 de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise au lieu dit «Balanchan » sur la commune du Cannet des Maures;
- de fixer par arrêtés complémentaires le montant des garanties financières applicables à la société VALTEO pour les sites 2/3 et pour le site 4, tel que précisé aux paragraphes 5.2.1.1 et 5.2.1.2 ci-dessus.

Nous proposons à Monsieur le Préfet du Var de soumettre nos propositions à l'avis du CODERST du département du Var.